



Cardif refuse d'enregistrer les bénéficiaires de mon assurance-vie

Par **Sand7577**, le **19/07/2014** à **07:51**

Bonjour,

en janvier 2014 j'ai rempli le formulaire pour déterminer les bénéficiaires du capital-décès de ma prévoyance flexible(assurance-vie).

Cardif m'a renvoyé le formulaire en mars car le lieu de naissance de mon père n'était pas saisi. Je l'ai rajouté et ai renvoyé le formulaire.

En juin Cardif renvoie mon formulaire en indiquant cette fois que l'adresse de ma fille (mineure âgée de 2ans) n'était pas mentionnée, j'ai complété et ai renvoyé ledit formulaire.

Le 18 juillet Cardif renvoie encore mon formulaire initial corrigé et invoque cette fois-ci que la répartition n'est pas claire : 50% à chacun des tuteurs définis(identifiés) et ce jusqu'à la majorité de ma fille (définie et identifiée).

Malgré mon appel téléphonique = refus d'enregistrer les bénéficiaires. Donc en attendant, si je décède c'est mon conjoint (1ère conciliation en divorce prévu le 04 novembre prochain) qui sera bénéficiaire par défaut! Et il récupérera même la part de ma fille (mineure) alors que je ne veux surtout pas qu'il dispose de cet argent. (Il en disposerait pour ses propres loisirs plutôt que pour l'éducation/scolarité de ma fille).

Je souhaite porter plainte contre la personne qui refuse obstinément l'enregistrement des bénéficiaires voire contre Cardif, procédure abusive.

Quel motif doit comporter ma plainte au commissariat?

Merci de votre aide